

## **Suède : l'« euthanasie passive » ? Ou autre chose...**

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 6 mai 2010

## [La femme](#)

de 32 ans totalement paralysée, dont je parlais ici il y a quelques jours, est morte

mercredi à Stockholm après le débranchement de son appareil respiratoire qui la maintenait en

vie, a annoncé son hôpital. Pour la presse en général, il s'agit d'un cas d'« euthanasie

passive », le premier en Suède depuis un assouplissement décidé le mois dernier à la suite de

la demande de cette patiente à laquelle s'ajoutaient, semble-t-il, d'autres demandes similaires

qui, tout en recevant une même réponse quant à l'arrêt des soins, n'ont pas été transmises à

la presse.

Pour beaucoup, c'est donc une nouvelle avancée de l'euthanasie tout court et la porte ouverte aux abus, demain, et à sa légalisation, après-demain. Mais s'il est vrai que la présentation médiatique de ce cas contribue à la banalisation de l'euthanasie – la mise à mort volontaire d'un malade ou d'une personne jugée par elle-même ou autrui indigne de vivre – il n'est pas question de cela ici. Et ce cas mérite précisément qu'on y réfléchisse. Ce qui me conduit d'ailleurs à tempérer partiellement mon propos de l'autre jour.

La jeune femme en question ne vivait qu'avec l'aide d'un respirateur depuis l'âge de 6 ans. Elle était atteinte d'une maladie dégénérative neurologique qui l'a progressivement laissée

totallement paralysée. Le mois dernier, elle a, avec l'aide de son infirmière, écrit à la Direction nationale de la santé pour réclamer le débranchement de son respirateur, ce qui a donné lieu à une réponse censée trancher entre le droit de mettre fin à un traitement médical à la demande du patient, consacré par le droit suédois, et l'interdiction du suicide assisté. L'accord des autorités tend à laisser croire que celle-ci est moins nette qu'auparavant.

Là encore c'est ce que dit la presse. Mais peut-on davantage parler ici de « suicide assisté » que d'euthanasie passive ?

Comme l'observe Alex Schadenberg sur le plus sûr et le plus complet des sites pro-vie, [LifeSiteNews](#), ce n'est pas dans l'affaire suédoise l'arrêt du respirateur qui est cause de la mort : cet arrêt ne fait que permettre à une condition médicale existante de produire son effet naturel, en l'occurrence la mort. Alex Schadenberg est spécialiste de la fin de vie et directeur de la Coalition canadienne pour la prévention de l'euthanasie.

Pour lui, il s'agit clairement d'un cas d'entente entre le médecin et son patient sur l'arrêt de soins non obligatoires. Que des questions puissent se poser à ce propos quant aux soins ordinaires et au soutien psychologique dont a bénéficié, ou non, cette patiente qui voulait mourir pendant qu'elle était encore en pleine possession de ses moyens intellectuels, et qui a dit trouver la « paix de l'âme » dans la possibilité qui lui était donnée de mourir de sa maladie, c'est une autre histoire. Mais ce n'est pas de l'euthanasie passive, terme parapluie qui met sur le même plan l'abstention thérapeutique, qui ne vise pas à tuer, et l'omission euthanasique, qui est un refus de soins en vue de tuer.

Ainsi l'arrêt de l'alimentation et (ou) de l'hydratation, lorsqu'il vise délibérément à faire mourir un patient qui par ailleurs pourrait continuer de vivre malgré et avec sa maladie, constitue-t-il véritablement une euthanasie, et donc un homicide. Ce sont des soins ordinaires qui, dans des conditions normales, sont toujours dus.

Le respirateur est un appareil qui prolonge la vie par un artifice. Et ce, dans certains cas – qui sont à déterminer de manière individuelle et dans l'entier respect de la personne – abusivement.

Je ne doute pas que l'exploitation médiatique de l'affaire suédoise ne soit une manière de promouvoir l'euthanasie, mais plutôt en semant la confusion qu'en transgressant une limite. Il faut aussi avoir à l'esprit – envers de la médaille – que dans la Finlande voisine, ce sont les pneumologues qui déterminent qui a « droit » à un respirateur, et qui non, ce qui leur donne effectivement un droit de vie et de mort sur des patients. La presse en parle déjà beaucoup moins.

Source : [www.present.fr](http://www.present.fr)

© [leblogdejeannesmits](http://leblogdejeannesmits).